



981.0- 5 – EUROF 1/13

Notification aux Gouvernements des Etats parties à la Convention relative à la constitution d'EUROFIMA, Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, conclue à Berne le 20 octobre 1955

MODIFICATIONS DES STATUTS

Liquidation de Statens järnvägär (Chemins de fer de l'Etat de Suède) et transfert d'actions

Le 14 décembre 2012, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, qui s'est tenue à Zurich, a modifié le texte de l'article 5 des Statuts de la Société, en indiquant que les 5'200 actions précédemment détenues par les *Chemins de fer de l'Etat de Suède* sont dorénavant détenues par *Näringsdepartementet* (Ministry of Enterprise, Energy and Communications, Kingdom of Sweden).

Cette décision est entrée en vigueur immédiatement, soit le 14 décembre 2012. Elle a été communiquée au dépositaire le 10 janvier 2013.

La présente notification est faite par le dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) en application de l'article 2, lettre d, de la Convention.

Annexes:

- Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2012 (copie de l'original anglais)
- Nouvelle version de l'article 5 des Statuts d'EUROFIMA tel qu'amendé le 14 décembre 2012 (extraits des statuts en français et en allemand)

Berne, le 14 janvier 2013

